

avec les employés de l'impôt sur le revenu et d'autres, car il y aurait dans cette compagnie une capitalisation non distribuée assez remarquable.

Je pense, comme bien d'autres personnes, qu'il est injuste de chercher noise à l'*Interprovincial Pipe Line Company* lorsqu'elle se présente devant le Parlement, sauf pour une raison très simple; elle s'est présentée devant le Parlement à plusieurs reprises et ce dernier a dû faire preuve de beaucoup de retenue pour rejeter sur-le-champ sa demande chaque fois qu'elle s'est présentée ici. Il y a eu de grandes difficultés à obtenir que l'*Interprovincial Pipe Line Company* agisse comme entrepreneur public pour le transport de produits d'autres compagnies de pétrole afin qu'un tarif puisse être établi, au début. Vous avez peut-être lu, monsieur l'Orateur certaines des instances formulées par des gouvernements provinciaux lors de la formation de l'*Interprovincial Pipe Line Company*; vous êtes au courant de la résistance déployée dans ce domaine.

Lorsque l'*International Pipe Line Company* s'est adressée au Parlement la dernière fois pour demander de fractionner ses actions en dix, elle nous a sans doute assuré, ainsi qu'à ses actionnaires, que c'était nécessaire pour renforcer les assises de la compagnie et accroître le nombre d'actionnaires. Elle estimait aussi sans doute, tout comme maintenant, que ses actions devraient être dans une catégorie telle qu'elles ne puissent être considérées comme des actions de premier ordre, mais plutôt comme des titres ordinaires. On veut en faire des actions de premier choix, mais pas nécessairement de la catégorie élevée dans laquelle leur prix de \$80 les place. A mon avis, la compagnie serait bien avisée de songer à retirer ce bill, car j'ai l'intention de proposer l'insertion d'un nouvel article pour l'obliger à répartir les actions qu'elle possède à l'heure actuelle, ce que la compagnie ne songe pas à faire.

• (6.30 p.m.)

Beaucoup d'actionnaires de l'*Interprovincial Pipe Line Company* m'ont écrit et tous m'ont dit: si nous fractionnons les actions, c'est pour faire plus d'argent. Ce sont des gens très honnêtes et je n'ai rien à redire là-dessus, mais je crois que l'*Interprovincial Pipe Line* devrait être au moins aussi honnête et dire qu'elle se propose de fractionner les actions afin de faire plus d'argent et de faire autrement la distribution des dividendes.

Je crois que l'amendement est bon et que tous les députés à la Chambre devraient l'appuyer. Nous éprouvons des difficultés à

[M. Peters.]

traiter de mesures législatives sur les affaires publiques pendant l'heure réservée aux députés. Je crois qu'il faudrait apporter des changements quant à la présentation à la Chambre de bills comme celui-ci. Vous êtes au courant, monsieur l'Orateur, des difficultés que l'un des bills concernant une banque dont la Chambre est maintenant saisi a éprouvées à l'autre endroit. Le comité aurait l'occasion d'éviter les erreurs commises par le Sénat et ses membres pourraient prendre leur propre décision. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'espère qu'on appuiera cet amendement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps accordé au député est expiré.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais participer pendant quelques moments à ce débat. J'ai été plusieurs fois présent à la Chambre à l'heure des mesures d'initiative parlementaire et, de temps à autre, j'ai eu le désir de parler, mais je m'en suis abstenu. Je n'interviens pas aujourd'hui pour agacer quiconque ici et encore moins, bien entendu, le député de Timiskaming (M. Peters). Toutefois, les questions qui ont été posées et les arguments énoncés peuvent recevoir une réponse et une étude au comité si le député et ses collègues veulent bien permettre à la mesure d'y parvenir. Dans son discours de cet après-midi, il a posé des questions qui ne peuvent pas trouver ici une réponse convenable et dans tous les détails nécessaires. Lorsque cette mesure a été présentée à la Chambre en d'autres occasions, le député a posé les mêmes questions. Celles-ci devraient être traitées au comité, en présence des administrateurs de la société, qui pourraient exprimer leurs points de vues et répondre aux questions qui leur sont posées.

Point n'est besoin de passer en revue tout ce qui a été dit au cours du débat sur ce bill depuis qu'il a été présenté à la Chambre, en février dernier. La mesure a été soumise à la Chambre au cours de la session précédente. Comme l'a mentionné le préopinant, de tels fractionnements d'actions ont eu lieu plusieurs fois au sein de cette société. Celle-ci à mon avis n'a aucunement agi d'une façon illégale. Je ne prétends pas être expert en ce genre de loi ou de commerce. On ne saurait nullement me prendre pour une autorité en la matière. D'autre part, cette société, à mon avis, agit non seulement d'une façon honnête mais sensée.

Il est peut-être juste de dire qu'il est malheureux que la société ait été constituée de cette façon, car celles qui n'ont pas obtenu leur charte du Parlement peuvent s'éviter la